

Les « meschans » conseillers du roi : une critique révélatrice des crispations politiques après la Saint-Barthélemy (années 1570)

Lucas Lehéricy

Sorbonne Université – Centre Roland Mousnier (UMR 8596)

Après le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), la littérature polémique, principalement protestante, se lance dans une vaste entreprise de dénonciation des méchants conseillers du roi qui, « abusant du sacré nom du Roy, de Piété et de justice », ruinent la France à leur profit. Exploitant à satiété la caricature et n'hésitant pas à recourir aux invectives et aux mensonges les plus orduriers, ces œuvres sont particulièrement intéressantes, car, derrière l'outrance du propos, elles semblent exprimer les résistances de la société française face à la déliquescence supposée de la monarchie des Valois et le rejet de cette caste de « Méchants » qui aurait remplacé les conseillers naturels du souverain. En outre, elles proposent souvent une refonte du politique originale qui irait à rebours des évolutions proposées par les tenants de l'absolutisme royal à la même époque.

After St. Bartholomew's Day massacre (24 August 1572), controversial literature, mostly protestant, begins to denounce the mean King's councillors who destroy France, « abusing of the holy name of King, Piety and Justice ». Using caricature, invective and even filthy lies, these books are very interesting because, despite their excessiveness, they seem to express the society's resistance against the supposed decay of French monarchy and the reject of this group of « villains » who had replaced the true councillors of the kingdom. Moreover, they propose a political reform very different of the one offered by theoreticians of absolutism at the same period.

Les « meschans » conseillers du roi : une critique révélatrice des crispations politiques après la Saint-Barthélemy (années 1570)

Dans une actualité politique troublée qui favorise l'émergence de critiques toujours plus acerbes contre les gouvernants et leurs conseillers, il est intéressant de se pencher sur la figure des mauvais dirigeants à travers les âges pour tenter de démêler le processus de construction de ces contre-modèles et pour s'interroger sur leur utilisation polémique.

En ce sens, on peut notamment étudier la figure des « meschans » conseillers du roi qui apparaît dès les années 1560, mais qui se développe surtout après la Saint-Barthélemy pour prospérer durant quelques années avant d'être remplacée par d'autres paradigmes de l'incarnation du vice en politique. En effet, si la critique des dirigeants est un *topos* de la littérature pamphlétaire et, plus généralement, des récriminations de la société contre un pouvoir défaillant, on assiste au cours des guerres de religion à une crispation du discours politique qui touche particulièrement les conseillers de Charles IX et d'Henri III, individus injustement favorisés par les souverains au mépris de leurs origines médiocres et de leurs mœurs.

Cette étude se justifie d'autant plus que l'historiographie du massacre de la Saint-Barthélemy a souvent délaissé ces individus pour se concentrer sur les figures plus visibles de Charles IX, de la reine mère et de son frère, dont les responsabilités respectives ont été abondamment discutées. Pourtant, d'un point de vue des sources, cet oubli relatif ne saurait s'expliquer, car la littérature du temps a très largement insisté sur la participation active des conseillers au massacre, mais aussi sur leur rôle majeur dans la préparation de l'événement. C'est notamment le cas des traités monarchomaques, écrits de théorisation politique, rédigés dans les années 1570, dont les auteurs, partisans d'un pouvoir royal tempéré par le recours régulier aux contre-pouvoirs traditionnels, n'hésitent pas à caricaturer abondamment l'entourage du prince pour prouver la dégénérescence de la monarchie sous les derniers Valois. Ces critiques se retrouvent également sous la plume des propagandistes des Malcontents, dont les efforts de conceptualisation théorique sont moins sensibles que ceux des monarchomaques mais dont les propos outranciers révèlent plus ouvertement la vigueur du ressentiment populaire contre les conseillers du prince¹. À cet égard, il semble important de préciser d'emblée que ces critiques littéraires contre les méchants conseillers ne sont pas seulement inventées par les littérateurs, mais apparaissent bien plutôt comme la traduction d'un sentiment diffus dans la population, tant chez les catholiques que chez les protestants, même si l'on ne saurait ignorer le dialogue qui s'établit entre la littérature politique et l'opinion publique et qui renforce de part et d'autre la critique. Ce sentiment généralisé est malheureusement difficile à saisir, mais on peut tenter de le deviner à

¹ Paul-Alexis Mellet dans sa thèse sur les traités monarchomaques a bien montré les différences fondamentales qui distinguaient le corpus monarchomaque du corpus malcontent en dépit des nombreux thèmes partagés et de l'actualité de ces textes (*Les Traités monarchomaques (1560-1600)*, Genève, Droz, 2007).

travers les pièces poétiques ou les propos rapportés que nous ont laissés quelques auteurs, comme Pierre de L'Estoile dans les premiers tomes de son *Registre-journal du règne d'Henri III*¹.

À partir de ce corpus fonctionnant comme un caléidoscope, on peut alors chercher à caractériser les discours qui s'en prennent aux conseillers du roi en s'intéressant aux différents éléments de ces critiques polymorphes qui, pour beaucoup, ne se contentent pas de dénoncer une pratique déviante du pouvoir par certains individus, mais entreprennent la condamnation d'un système politique dysfonctionnel dans sa globalité. En ce sens, il importe de comprendre l'originalité de ces discours qu'on ne saurait réduire aux critiques topiques qui fleurissent, à intervalle régulier, contre l'élite dirigeante afin de personnifier les dysfonctionnements d'un pouvoir qu'on chercherait à réformer. Au contraire, parce que l'épisode de la Saint-Barthélemy et les années qui suivent représentent un moment paroxystique dans les tensions politiques et confessionnelles, les discours qui apparaissent alors semblent porteurs d'une charge subversive accrue. Dans ce contexte, la dénonciation des méchants conseillers du roi n'est plus seulement un concept opérant destiné à proposer une réforme du politique qui passerait simplement par le remplacement des dirigeants en place, mais elle devient un élément de subversion qui vise à jeter le discrédit sur l'ensemble du pouvoir royal qui aurait renoncé aux formes traditionnelles de la prise de décision et à une économie harmonieuse de la faveur pour lui substituer une pratique tyrannique du pouvoir². Indirectement, ne serait-ce pas là le procès de la modernisation politique entreprise par les derniers Valois ? Quoi qu'il en soit, il semble donc essentiel d'étudier la critique des méchants conseillers du prince dans ce contexte de crispation extrême, car, derrière l'outrance du propos, se donnent à lire les réactions de la société face aux transformations qui modifient en profondeur l'organisation du gouvernement monarchique. En outre, il importe de ne pas oublier que la critique politique est un élément essentiel de la discussion informelle qui s'établit entre le pouvoir et la population et qu'elle dispose ainsi d'une performativité qui justifie qu'on l'étudie dans le détail.

Pour ce faire, nous étudierons tout d'abord l'apparition et le développement de ces critiques contre les conseillers du roi au tournant des années 1570. Nous observerons ensuite les ressorts politiques de celles-ci en remarquant que les « méchants conseillers » sont accusés d'avoir installé un gouvernement tyrannique, mais aussi d'avoir subverti l'ordre moral traditionnel par leurs vices. Nous nous intéresserons également à leur dimension subversive et à leur utilisation dans la sphère polémique. En effet, outre la dénonciation des vices des conseillers, ces discours condamnent le remplacement des conseillers naturels du prince par les mauvais conseillers et en appellent à une restauration de la monarchie et du gouvernement traditionnel. Enfin, nous tenterons d'évaluer l'effectivité de ces critiques en nous demandant si elles ont véritablement un pouvoir performateur ou si elles tombent au contraire dans une dénonciation stérile.

La critique des élites dirigeantes est une constante en histoire qui ressurgit périodiquement dans un contexte politique troublé quand le pouvoir ne parvient plus à corriger seul ses propres dysfonctionnements ou quand il ne parvient plus à se faire accepter par la

¹ Pierre de L'Estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, éd. Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Genève, Droz, 1992, t. I (1574-1575) et II (1576-1578).

² Pour l'économie de la faveur et sa transformation, réelle ou supposée, sous les derniers Valois, voir notamment Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 20-22.

population. L'action politique est alors supplantée par une parole cathartique, relayée par l'écriture polémique, dont la violence traduit l'inefficacité du *faire* et l'espoir placé en un verbe supposément performateur.

Dans les siècles qui précèdent la Saint-Barthélemy, l'on peut citer les critiques qui s'en prennent à Enguerran de Marigny étudiées par Jean Favier ou celles plus récentes contre le financier Semblançay ou le chancelier Poyet dans la première moitié du XVI^e siècle. Toutefois, il me semble important de préciser d'emblée que les critiques qui fleurissent après la Saint-Barthélemy ne sauraient se réduire à ces discours topiques qui se contentent de blasonner quelques individus emblématiques sans déboucher sur une condamnation généralisée du système politique. Ainsi, en 1315, l'opinion publique ne reproche à Marigny que son avidité et son ambition : celui-ci aurait en effet trompé le roi pour voler le royaume, décidant seul la levée de la taille de 1314, saisissant les bonnes monnaies pour les remplacer par une monnaie altérée, ou trahissant sa patrie en monnayant une mauvaise trêve pour le royaume. En outre, certains grands dénoncent son emprise sur l'administration du royaume qui trahirait sa volonté de s'élever au-dessus du roi. N'a-t-il pas d'ailleurs projeté d'obtenir la tiare pontificale pour son frère, l'archevêque de Sens ? En somme, la critique se résume ainsi : Marigny a voulu dépasser son état naturel et a été condamné pour cette subversion de l'ordre politique¹. Jacques de Beaune-Semblançay n'est pas accusé d'autre chose dans la décennie 1520 : la haine publique qui le poursuit et la condamnation royale qui intervient en 1527 s'expliquent, car il incarne un groupe d'officiers de finance dont le rôle politique aurait été excessif et leur aurait permis en outre de s'enrichir indûment². Une fois encore, l'ancien conseiller est accusé d'avoir outrepassé son état naturel et d'avoir abusé de sa position au détriment du roi. Par une formule heureuse, appliquée à Marigny, mais qui pourrait s'appliquer à tous ces discours topiques, Michelet a parfaitement résumé la critique :

Une grande potence est dressée ; le peuple y suit de ses huées l'homme du peuple, l'homme du roi, le pauvre roi roturier qui porte à chaque règne les péchés de la royauté [...] Il meurt illégalement, mais non injustement. Il meurt souillé des violences d'un système imparfait où le mal domine encore le bien³.

Cathartique, cette haine des conseillers l'est certainement, mais elle ne conduit pas à une dénonciation du système tout entier : la *saignée* pratiquée à la tête de l'État suffit à apaiser la violence. En cela, la critique des conseillers du roi après la Saint-Barthélemy est tout à fait originale, car le massacre, organisé ou du moins couvert par la monarchie, entraîne une radicalisation du discours : les vices des conseillers sont longuement exposés et servent à alimenter la critique des derniers Valois qui les auraient érigés en maxime politique, justifiant alors une condamnation globale de la monarchie. Si elles sont originales, ces critiques sont toutefois à replacer dans le contexte plus général des guerres de religion : dès la décennie 1560, les pamphlets, fonctionnant comme des caisses de résonance, mais aussi comme des moteurs de

¹ Jean Favier, *Un conseiller de Philippe le Bel : Enguerran de Marigny*, Paris, PUF, 1963.

² Philippe Hamon, *L'argent du roi. Les finances sous François I^{er}*, Paris, CHEFF, 1994, p. 343-356 et Cédric Michon (dir.), *Les Conseillers de François I^{er}*, Rennes, PUR, 2011, p. 127-130.

³ Jules Michelet, *Histoire de France*, t. III « Philippe-le-Bel, Charles V », éd. Paul Viallaneix et Paule Petitier, Paris, Editions des Equateurs, 2008, p. 160.

l'opinion publique, décrivent les menées des mauvais conseillers du roi. Tandis que les catholiques fustigent principalement la politique irénique du chancelier de L'Hospital, les protestants s'indignent de la confiscation du pouvoir par les Lorrains ou de la compromission d'un Conseil pensionné par l'Espagne. C'est par exemple le cas de l'*Epistre envoyée au Tigre de la France* rédigée en 1560 dont l'auteur égratigne avec virulence le cardinal de Lorraine, « tigre enragé ! vipère venimeuse ! sépulcre d'abomination ! spectacle de malheur », qui abuse de la jeunesse du roi pour satisfaire son « ambition démesurée » et commettre ses larcins¹. On le voit, la confessionnalisation du conflit porte en elle les germes d'une violence verbale paroxystique, mais elle ne suffit toutefois pas à expliquer l'originalité des discours qui apparaissent après 1572.

Par conséquent, cette originalité semble bien être une conséquence de la Saint-Barthélemy² : jusqu'au massacre, les auteurs se contentent de recourir à la condamnation topique de conseillers cherchant à satisfaire leur ambition et leur avidité en abusant d'un prince jeune et ignorant ou aveuglé par ses plaisirs. Cependant, la situation évolue après l'événement. Certes, l'opinion catholique se contente toujours de ce modèle, même si sa critique se charge d'une violence accrue et se montre perméable à certains reproches formulés par les réformés. Du côté huguenot, en revanche, la trahison royale autorise désormais une libération de la violence verbale et une attaque systématique contre la monarchie des Valois. Cela s'observe notamment dans les pamphlets de circonstance qui paraissent immédiatement après le massacre, à l'instar du *De furoribus gallicis* rédigé par François Hotman en 1573³ ou du *Dialogue auquel sont traitées plusieurs choses advenues aux Luthériens et Huguenots de la France* paru à Bâle en février 1573⁴, qui s'en prennent au roi et à ses mauvais conseillers. Immédiatement après ce cri violent de réaction, certains penseurs réformés quittent le champ de l'invective pour se placer dans le domaine de la réflexion politique : sans renier complètement cette violence polémique, les traités monarchomaques visent, en effet, une refondation du politique qui ne peut se réaliser que dans la prétention à l'objectivité et dans le renoncement à l'actualité brûlante. Pour autant, ces tentatives de rationalisation ne font pas disparaître les discours violents ; au contraire, la réactivation des guerres civiles entre 1574 et 1576, par l'alliance circonstancielle des protestants et des grands seigneurs malcontents, encourage les polémistes réformés à réactiver les critiques violentes contre les conseillers du roi⁵. Là encore, la volonté de mener une réflexion sur les formes du

¹ François Hotman, *Epistre envoyée au Tigre de la France*, s.l., 1560, éd. Charles Read, Paris, 1875 [reprint : Genève, Slatkine, 1970], p. 37.

² P-A. Mellet a bien montré qu'on ne saurait réduire les traités monarchomaques, que nous utiliserons en partie, à leur contexte de production immédiat. Malgré tout, il est évident que la Saint-Barthélemy a joué un rôle d'amplificateur qui explique en partie les reproches formulés à l'encontre des méchants conseillers du roi.

³ François Hotman (pseud. Ernest Varamond), *De Furoribus gallicis, horrenda et indigna Amiralii Castillionei nobilium atque illustrium virorum caede... vera et simplex narratio. Ernesto Varamundo Frisio auctore*, Edimbourg, 1573.

⁴ Ce dialogue paru anonymement à Bâle en 1573 correspond au premier dialogue du *Reveille-matin des François et de leurs voisins* paru l'année suivante. Dans sa définition du corpus monarchomaque, Mellet est embarrassé par ce texte qu'il définit comme un discours *historique* et non *monarchomaque*.

⁵ Il importe de préciser tout de suite que la mort de Charles IX recentre la critique sur les conseillers du roi. En effet, jusqu'en 1574, les pamphlets et autres écrits du genre ne se privent pas de brocarder le roi, tyran à la tête d'une troupe de mauvais conseillers. Avec l'avènement d'Henri III, le roi est de nouveau épargné, même si la condamnation du régime et de ses dysfonctionnements continue de prospérer. C'est par exemple ce qu'affirme la notice de l'imprimeur placé en tête du *Tocsain contre les massacreurs et auteurs des confusions*

gouvernement est évidente, même si les conclusions de ces propagandistes malcontents, comme Innocent Gentillet, font preuve d'un conservatisme politique qui n'est nullement original et qui s'accommode parfaitement avec la « sur-sacralisation royale » évoquée par Denis Crouzet¹, à rebours des théories monarchomaques. Toutefois, contrairement aux traités monarchomaques, les écrits malcontents font preuve d'une violence outrancière qui s'explique parfaitement par leur contexte de production et par les objectifs politiques poursuivis. En effet, alors que les monarchomaques cherchent à s'émanciper de l'arène polémique pour penser une refondation du politique à distance des querelles partisans, les Malcontents, eux, cherchent à obtenir le retour immédiat des conseillers naturels du prince dans les instances dirigeantes et ce au détriment des actuels conseillers qui sont alors accablés de tous les vices.

Après avoir étudié rapidement la transformation de la critique contre les conseillers du roi dans les quatre années qui suivent la Saint-Barthélemy, il faut maintenant s'arrêter un instant sur le contenu même de ces critiques en commençant d'abord par les reproches spécifiquement politiques adressés à ces conseillers. Pour ce faire, nous nous proposons de suivre la méthode de Jean Favier qui, en se penchant sur les discours hostiles à Marigny, ne prétend pas chercher la qualité et la fiabilité de l'information, mais s'intéresse plutôt à « ce qu'on en savait et ce qu'on disait en un lieu donné² ».

Le premier reproche est la confiscation du gouvernement par certains conseillers, crime majeur qui bouleverserait l'équilibre politique traditionnel et l'économie des honneurs et frustrerait ainsi les ambitions de la noblesse. Cette récrimination se retrouve par exemple dès le début du long discours d'Innocent Gentillet lorsque celui-ci s'en prend aux quelques conseillers du roi « qui manient les seaux [*sic*] de la France, dictent les edits, font les despaches dedans et dehors le royaume, qui tiennent les plus beaux gouvernemens, et les fermes du domaine » et qui se posent comme seuls intermédiaires pour « obtenir quelque chose en cour, et avoir bonne et soudaine depesche³ ». Si le reproche est évidemment excessif, il est une constante de la littérature polémique du temps qui s'offusque contre cette privatisation du politique qui se fait au détriment du bien commun. En effet, alors que le gouvernement du royaume devrait être entièrement « en la disposition de l'assemblée des Estats⁴ », celui-ci est tombé aux mains de quelques conseillers qui ont confisqué la justice, la police générale du royaume, l'administration des provinces ou encore la gestion des finances et ont donc rompu avec la forme traditionnelle du gouvernement monarchique⁵. Souvent, cette confiscation est assimilée au pouvoir excessif de Catherine de

en France... selon qui le livre fut enseveli par son auteur après la mort de Charles IX en raison de « l'esperance qu'on concevoit de quelque meilleur avis & moindre cruauté de son successeur ».

¹ Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion (vers 1525 -vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, II, p. 54.

² J. Favier, *Un conseiller de Philippe le Bel*, *op. cit.*, p. 195.

³ Innocent Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté...* [désormais *Anti-Machiavel*], 1576, éd. Charles Edward Rathé, Genève, Droz, 1968, 1^{ère} partie, préface.

⁴ François Hotman, *La Gaule françoise*, Cologne, J. Bertulphe, 1574, chap. 11.

⁵ Ce phénomène est également perçu par l'opinion comme le révèlent des vers cités par L'Estoile qui dénoncent la confiscation par les Italiens de toutes les charges :

Sardini les daces invente,

Médicis, largement discuté par les pamphlétaires, mais également par l'opinion publique, tous sensibles à ce thème de la femme étrangère toute-puissante qui aurait favorisé l'ascension de ses protégés pour affaiblir le Conseil du roi et conserver ainsi le pouvoir.

La critique est féconde, car elle permet aux auteurs de reprocher simultanément à l'entourage du roi l'écartement de la noblesse des affaires du royaume et le triomphe de la tyrannie en France : tandis que la noblesse est mise de côté en dépit de sa naissance qui la lie pourtant au prince et à l'État, les conseillers abusent de leur position privilégiée pour instaurer un gouvernement nouveau en France qui suivrait les « fausses et pestiférées maximes de Nicolas Machiavel¹ » afin de satisfaire leur ambition et leur avidité. En outre, non contents de suivre la « puante doctrine² » du Florentin, ces conseillers du roi sont accusés d'être des dirigeants incapables et d'être à l'origine de tous les maux du royaume. Alors que le royaume était en paix, que le commerce était florissant et que les sujets étaient maintenus dans leurs franchises et libertés, Gentillet remarque que désormais les lois sont abolies, que la guerre civile règne, que le peuple est « ruiné et mangé », le commerce anéanti, les privilèges évanouis et la propriété abolie³. Parce qu'elle a renoncé à un gouvernement collégial appuyé sur la noblesse, antique soutien de la couronne, la monarchie est désormais confrontée à une grave crise. Celle-là est d'autant plus grave que, sous Charles IX, ce n'est pas seulement le Conseil qui est accusé de machiavélisme et d'incompétence, mais le roi lui-même, assimilé à un Néron incapable, aussi méchant qu'ignorant. Après l'espoir suscité par l'avènement d'Henri III, les pamphlétaires se montrent plus cléments vis-à-vis du roi et réactivent alors le thème d'un roi aveuglé par son entourage. Ainsi, en 1576, Gentillet présente les conseillers du roi comme des « eunuques et flateurs [...] qui tiennent leur maistre enfermé, visans sur toutes choses à ce but, qu'il ne puisse rien savoir de ses affaires ». Isolé au milieu d'un Conseil composé d'ambitieux, le prince en est réduit à une impuissance qui contraste avec la majesté ordinairement attachée à la figure royale⁴. Deux ans auparavant, en 1574, Duplessis-Mornay n'écrivait pas autre chose quand il affirmait que pour parvenir à la paix « il faut crier la paix » pour que le roi, aveuglé par ses conseillers, puisse enfin entendre le vœu de ses sujets⁵. Dans le contexte des années 1574-1576, cette critique trahit donc une frustration

Gondi les tient et [les] augmente,
 Diacette [Adjacet] espuse l'argent :
 Par là, le François indigent.
 La Justice ès mains de Birague,
 Les Armes ès mains de Gonzague,
 De Strosse et du Peron aussi :
 L'Italien fait tout ici.

¹ Philippe Duplessis-Mornay (attr.), *Vindiciae contra tyrannos*, Bâle, 1579 (trad. 1581), préface.

² I. Gentillet, *Anti-Machiavel*, éd. cit., 3^{ème} partie, chap. 22.

³ I. Gentillet, *Ibid.*, 1^{ère} partie, préface.

⁴ Le contraste est d'ailleurs bien perçu par les contemporains, à l'instar d'Hotman qui fait remarquer que la majesté royale est un « terme honorable » lorsqu'on l'emploie quand le « Roy tient conseil, pour deliberer de l'estat de la chose publique », mais qu'elle devient scandaleuse quand on l'emploie « soit que le Roy jouë, soit qu'il danse, soit qu'il babille avec des femmes » (F. Hotman, *La Gaule françoise*, *op. cit.*, chap. 10)

⁵ « Un roy bien souvent aura trois ou quatre personnes auxquelles il croira. Il n'orra rien que de leur bouche et ne verra que par leurs yeux, et souvent s'accorderont-ils à luy celer les plaintes de son peuple et luy cacher les playes de son royaume. Ainsi, par faulte de les voir et ouir, il n'y mettra point d'ordre. » Philippe Duplessis-

évidente et lourde de sens alors que les grands seigneurs ne cessent de déplorer leur perte d'influence politique et le détournement des honneurs qui leur sont légitimement dus au profit des conseillers du roi¹. Selon moi, elle reflète également une résistance de la société face aux réformes entreprises à la tête de l'État : alors que l'administration financière se structure et récupère des prérogatives auparavant décentralisées ou partagées entre différents « patrons² », alors que la monarchie renoue, depuis 1574, avec l'affermage des impôts indirects qui se fait au bénéfice de certains individus proches du pouvoir, alors que Charles IX et Henri III décident de s'impliquer plus avant dans l'administration du royaume en assistant eux-mêmes aux séances des différents conseils administratifs, la société politique traditionnelle prend conscience de sa dépossession et est rejointe par la population qui est confrontée à d'importantes difficultés économiques dans un contexte de crise plus globale qu'on attribue au mauvais gouvernement. À cet égard, le second dialogue du *Reveille-matin des François et de leurs voisins* est particulièrement intéressant lorsqu'il reproduit un dialogue entendu par le narrateur dans une hôtellerie française. En effet, tandis que les auteurs monarchomaques et malcontents se concentrent principalement sur la mauvaise gestion politique du royaume³, les deux interlocuteurs s'en prennent eux à l'appauvrissement de la France causé par les conseillers du roi : quand l'un d'eux se désole de la cherté des vivres, l'autre plus disert s'en prend aux « grosses tailles qu'on va redoublant tous les jours » et aux « inventions nouvelles que ces bougres d'Italiens donnent au Roy pour arracher du peuple tous les deniers de sa sueur⁴ ». Si ce dialogue est peut-être le fruit de l'imagination de l'auteur, il est toutefois parfaitement révélateur des récriminations de l'opinion contre le gouvernement, récriminations qu'on retrouve d'ailleurs dans quelques pièces poétiques reproduites par Pierre de L'Estoile durant ces années-là. À l'occasion, on aperçoit alors la rencontre qui s'établit entre la critique pamphlétaire et la critique populaire, car, derrière des

Mornay, *Exhortation à la paix aux catholiques françois*, s.l., 1574, cité par Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002.

¹ Alors même que les États de Blois ne sont pas encore terminés, le prince de Condé publie une déclaration le 23 janvier 1577 dans laquelle il justifie sa prise d'armes par l'abolition de l'édit de pacification décidée sur le conseil des « meschans conseillers du Roy, dissipation de ceste couronne, pensionnaires d'Espagne, auteurs des malheurs et massacres ». Il prétend alors qu'il ne déposera les armes que lorsqu'il aura délivré « les Francois de la servitude informe et tyrannique où ilz sont absujetiz tant par leur nonchallance et desunyon que par les artificieuses praticques de ceux qui veulent exmonter les fondemens de leur grandeur du sang des vr [a] ys princes de France et de la noblesse, au grand mespris des loys fondamentales et costumes anticques de ce Royaume » (Bibliothèque nationale de France [désormais BNF], ms. fr. 5045, f° 60r et seq.).

² Entre le 23 octobre 1563 et l'avènement d'Henri III, l'administration financière est confiée à un Conseil spécifique dont les attributions sont progressivement définies et tendent à s'accroître. Ce mouvement est interrompu par Henri III qui, en septembre 1574, supprime ce Conseil au profit d'une surintendance unique dont le titulaire récupère les attributions du Conseil, ce qui ne remet pas en cause les réformes financières du règne précédent.

³ Tous les textes rédigés à l'époque dénoncent, par exemple, l'incompétence notoire de René de Birague, nommé chancelier en 1573. *Le Tocsain contre les massacreurs* le définit comme un « homme ignorant, & estrange », *Le Reveille-matin* compare « ce meschant bougre de Chancelier » à un âne et Gentillet, dans une allusion évidente à ses fonctions judiciaires, affirme que les Italiens « n'entendent pas bien le françois, mesmes les termes de justice et des ordonnances royaux. Dont chascun peut penser comment ils peuvent bien observer et faire observer les lois de France, dont ils n'entendent pas seulement les termes. »

⁴ *Le Reveille-matin des François et de leurs voisins*, Edimbourg, 1574, 2nd dialogue.

préoccupations différentes, on devine la dénonciation commune d'une seule et même réalité : la mauvaise gestion d'un royaume confié à des conseillers incompetents et avides.

Après s'être intéressé à la critique spécifiquement politique de ces discours, il est nécessaire de s'arrêter un instant sur la dénonciation morale des méchants conseillers du roi, car celle-ci traverse l'ensemble de notre corpus, mais surtout, car elle sous-tend la critique politique des dirigeants et de la monarchie qu'ils représentent. En effet, cette perversion morale justifie à elle seule la dénonciation du gouvernement, surtout quand elle est adossée à une pratique politique d'inspiration machiavélique : le discours polémique peut alors atteindre tout son potentiel subversif dans cette confusion entre portrait moral et exercice du pouvoir qui insiste sur la décadence de la nouvelle société politique favorisée par Charles IX et son frère.

Dans cette condamnation morale, le reproche le plus couramment adressé aux conseillers du roi renvoie à leurs liens réels ou supposés avec l'étranger qui sont présentés comme étant à l'origine de leur incompétence politique et de leur perversion morale. L'auteur anonyme du *Reveille-matin* dénonce par exemple la déloyauté du roi et de son conseil « composé d'une femme Italienne Florentine, de la maison de Medicis, de pensionnaires du roy d'Espagne, de pensionnaires et creatures du Pape, d'Italiens, de Lorrains, & non autres¹ ». De la même manière, Gentillet supplie le duc d'Alençon, alors chef des Malcontents, de délivrer la France « de la sanglante et barbare tyrannie des estrangers² » tandis qu'Hotman, plus distant avec l'actualité, cherche dans l'histoire et la constitution *nationales* le moyen de « reduire nostre Estat corrompu » à son ancienne splendeur³. Certes, le thème xénophobe est assez fréquent à l'époque et est régulièrement réactivé pour accuser les dirigeants de favoriser les intérêts étrangers : déjà, en 1560, l'*Epistre envoyée au Tigre de la France* présente le cardinal de Lorraine comme un pensionnaire de l'Espagne, compromission dérangeante avec l'ennemi qui permet de soulever la question de sa fidélité à sa patrie et à son prince. L'accusation est de nouveau réactivée en 1565 après l'entrevue de Bayonne : les pamphlets réformés imaginent alors un vaste complot européen, entre l'Espagne, la France et Rome, pour éradiquer le protestantisme. Après la Saint-Barthélemy, on l'a vu, l'accusation ressurgit et le *Reveille-matin des François* s'en prend explicitement aux pensions reçues par le comte de Retz, Lansac, Morvilliers, Limoges et Villeroy ainsi qu'à la maison de Gonzague qui « ne fut jamais qu'Espagnole⁴ ». Là encore, l'objectif est d'opposer le patriotisme des réformés prêts à combattre l'Espagne à la trahison des plus proches conseillers du roi qui n'ont pas hésité à massacrer leurs compatriotes pour satisfaire des intérêts étrangers ; en outre, cette compromission avec l'étranger permet de tisser une trame explicative autour du massacre et justifie *a posteriori* la crainte d'un complot ourdi depuis l'étranger au détriment des intérêts de la nation française. Dans ce contexte, deux groupes se prêtent facilement à la critique par leurs origines étrangères. Tout d'abord, les Lorrains — bien représentés au Conseil du roi avec le clan des Guise — apparaissent comme des cibles de choix notamment car ils incarnent l'opposition catholique aux politiques conciliatrices à destination des réformés. Toutefois, il importe de

¹ *Ibid.*

² I. Gentillet, *Anti-Machiavel*, éd. cit., dédicace au duc d'Alençon. Ce terme sert, chez Gentillet, à désigner les Italiens, mais aussi les « François bastards et degeneux », individus italianisés qui servent les Italiens comme « esclaves et vils ministres de leurs perfidies, cruautez, rapines et autres vices ».

³ F. Hotman, *La Gaule française*, op. cit., dédicace au comte palatin.

⁴ *Le Reveille-matin*, op. cit., 1^{er} dialogue.

remarquer que la dénonciation de l'influence lorraine au Conseil tend à s'estomper à cette époque et que l'adjectif « lorrain » n'est jamais adossé à une quelconque perversion morale. Ainsi, alors qu'il liste les malheurs causés par les étrangers en France, l'un des interlocuteurs du dialogue de l'hôtellerie rapporté dans le *Reveille-matin* constate *in fine* que Catherine de Médicis et son favori, le comte de Retz, « ont fait eux deux plus de mal que ne firent jamais ensemble tous les Lorrains & les Guises : ce n'estoit lors que belles espines au prix des ronces, dont ceux cy esgratinoient le povre peuple ». De fait, ceux-là ne sont-ils pas « des Princes appartenans en plusieurs sortes à la France¹ » ? Par un glissement insensible à qui étudierait un temps long, le Lorrain cesse un temps d'incarner le parti de l'étranger et est remplacé par la figure topique de l'Italien dont la critique a déjà été étudiée par Jean-François Dubost². Entre août 1572 et 1576, date de la signature de la première ligue, l'incarnation du vice politique se fait italienne. Après cette date, la dénonciation des mœurs italiennes revient certes régulièrement dans la littérature pamphlétaire, mais elle mobilise moins l'opinion. Qu'on en juge par le journal de Pierre de L'Estoile dont les premières années sont pleines des récriminations de la population parisienne contre les conseillers italiens du roi³, alors qu'à partir de 1577, ces critiques disparaissent et sont remplacées par la dénonciation des mignons ou des conseillers sous influence guisarde.

Comme Dubost l'a bien montré, les attaques formulées à l'encontre des Italiens suivent une trame connue : face aux vertus françaises, les pamphlétaires, huguenots comme catholiques, dépeignent dans un unanimité confondant les vices innombrables des conseillers italiens, « image renversée et négative de toutes les vertus⁴ », dont le comportement scandaleux jette l'opprobre sur le gouvernement monarchique tout entier. En effet, alors que les auteurs présentent l'honneur, la loyauté, l'intégrité et la vaillance comme des vertus spécifiquement françaises, ils dénoncent pêle-mêle la méchanceté, la perversion, l'athéisme ou encore l'avidité des conseillers italiens et usent pour ce faire de tous les ressorts de l'invective, jouant par exemple sur les registres du scabreux ou de l'animalité. C'est le cas, par exemple, d'Innocent Gentillet qui dénonce les Italiens qui souillent la France « de mespris de Dieu, de perfidie, de sodomie, tyrannie, cruauté, pilleries, usures estrangeres⁵ ». L'auteur du *Reveille-matin* s'en prend, de son côté, à une cour pleine « de blasphemés » et à des courtisans chez qui « l'épicurisme, l'inceste, la sodomie, & toute autre forme de lubricité, est vulgaire et familière⁶ ». Tous les vices sont ici énumérés suivant une litanie de l'injure invariable qui réactive les discours apparus dès le XV^e siècle, mais dont la charge haineuse est accentuée par le triomphe supposé du machiavélisme politique et le souvenir de la Saint-Barthélemy. Dans ce domaine, l'auteur de l'*Anti-Machiavel* est certainement le plus fécond, lui dont l'anti-italianisme compulsif s'explique en partie par l'épisode

¹ *Ibid.*, 2nd dialogue.

² Jean-François DUBOST, *La France italienne (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Aubier, 1997, notamment p. 307-329.

³ Ces principaux conseillers italiens sont René de Birague, Albert de Gondi-Retz et ses frères Charles et Pierre (évêque de Paris), Louis de Gonzague-Nevers ainsi que Philippe Strozzi. En outre, autour de la Cour gravitent également un nombre important d'officiers italiens appartenant aux maisons de la famille royale ainsi que de grands financiers (Gondi, Sardini, Adjacet, Rucellai, Zamet, etc.) qui tiennent les finances de la monarchie par d'importants prêts et par leur participation à différentes fermes sur les impôts indirects.

⁴ Jean-François DUBOST, *op. cit.*, p. 319.

⁵ I. Gentillet, *Anti-Machiavel*, éd. cit., 1^{ère} partie, préface.

⁶ *Le Reveille-matin*, *op. cit.*, 1^{er} dialogue. Plus loin, il dénonce encore tous les athéistes, les épicuriens, les blasphémateurs et les sodomites qui forment l'entourage du roi et de sa mère (2nd dialogue).

douloureux de la Saint-Barthélemy : c'est d'ailleurs depuis Genève où il s'est réfugié après le massacre que Gentillet rédige son traité dans lequel il rappelle en permanence la participation active des Italiens à la Saint-Barthélemy et n'hésite pas à mobiliser des exemples historiques pour insister sur la supposée perfidie italienne. Il cite ainsi le massacre des Français à Palerme en 1168, à propos duquel il constate que « ceste race italique a tousjours esté fort encline à massacrer ceux de nostre nation françoise ». Mais c'est surtout l'épisode des Vêpres siciliennes qui retient son attention, car il croit y voir la préfiguration de « ce cruel et horrible massacre general de l'an M.D.LXII » que « ceste mesme race complotta et fit executer, non pas en Sicile, mais en la France mesme¹ ». Appartenant à une race de massacreurs, les Italiens sont alors dénigrés pour leur brutalité même s'ils le sont encore plus car leur violence trahirait un goût pour la dissimulation et la trahison. On retrouve chez de nombreux auteurs le thème de cette violence perverse, dégénérée qui apparaît finalement comme une altération de l'authentique virilité française et permet d'attester de la dégradation féminine des Italiens. En ce sens, plusieurs auteurs insistent d'ailleurs sur le développement du poison à la cour de France depuis l'arrivée de Catherine de Médicis et font remarquer que cela « nous avoit esté incogneu au paravant, jusques à ce que l'Italie nous a eu vomie une racaille infinie de foruscis² ». Or, si l'on suit ces auteurs, l'empoisonnement est l'arme féminine par excellence qui supplée au défaut de force et de courage. En somme, les conseillers italiens apparaissent comme des êtres androgynes dont la nature hybride indiquerait la disparition des vertus viriles et le triomphe du vice au sommet de l'État. Gentillet, toujours lui, les compare ainsi à des « putains, qui s'habillent à la façon des femmes d'honneur, afin qu'on croye qu'elles sont femmes de bien³ », ce qui témoigne de la rencontre entre la confusion des identités sexuelles et la pratique de dissimulation érigée en maxime politique, conformément aux préceptes de Machiavel. Plus intéressant encore dans le champ de la critique misogyne, l'auteur du *Reveille-matin* dénonce lui le revirement dans l'attitude de la reine mère et de son Conseil à l'égard du comte de Montgomery qui devient indésirable après sa défaite à La Rochelle. Il en conclut alors que « quelques uns accusent les femmes, de changer souvent leur maintien, & sous couleur qu'elles sont legeres, taxent leur sexe à tous propos, d'une inconstance insupportable : mais quand tout un Conseil s'en mesle, c'est les justifier de tout point⁴ ». Dans les deux cas, on le voit, les conseillers du roi perdent leur statut d'hommes et sont rétrogradés au même rang que les femmes que d'aucuns souhaitent alors évincer définitivement de la sphère politique. Pour dépeindre ce travestissement indigne des dirigeants français, Pierre de L'Estoile établit, quant à lui, un parallèle plus discret, mais très efficace entre la domination politique des Italiens et le triomphe de l'art théâtral importé d'Italie : commentant le rétablissement par le roi des comédiens *Gelosi* interdits par le Parlement, il fait effectivement remarquer que « la corruption de ce temps [était] telle que les Farceurs, Bouffons, Putains et Mignons avoient tout le credit⁵ ». Et de fait, la farce n'est-elle pas l'art qui témoigne le mieux de l'excellence des Italiens dans le travestissement, la dissimulation et l'immoralité ?

¹ I. Gentillet, *Anti-Machiavel*, éd. cit., 1^{ère} partie, chap. 3.

² *Le Tocsain contre les massacreurs et auteurs des confusions en France...*, Reims, Jean Martin, 1577.

³ I. Gentillet, *Anti-Machiavel*, éd. cit., 3^e partie, chap. 22.

⁴ *Le Reveille-matin*, op. cit., 2nd dialogue.

⁵ P. de L'Estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, éd. cit., t. II, juillet 1577.

Au demeurant, la dénonciation de l'hybridité des conseillers italiens ne se fait pas seulement sur le mode de la misogynie, mais emprunte également aux registres de la monstruosité et de l'animalité : le ressort est universellement connu, mais il n'en reste pas moins efficace pour évoquer l'inhumanité des dirigeants politiques et suggérer leur avilissement moral. Ainsi, certains auteurs se complaisent dans le rapprochement des vices des Italiens avec les caractéristiques topiques de certains animaux du bestiaire de l'époque : outre le chancelier Birague constamment assimilé à un âne en raison de son incompetence notoire, les conseillers italiens sont, par exemple, comparés à des chiens par Gentillet qui estime que les Italiens leur sont inférieurs en raison de leur naturel rancunier¹. L'auteur du *Reveille-matin*, lui, se plaît à imaginer la punition qu'il faudrait infliger au parricide Charles IX et à ses proches : Catherine de Médicis est alors comparée à une couleuvre, le duc d'Anjou à un coq et Albert de Gondi-Retz à un singe ce qui renforce alors la peinture de leur nature pervertie². On trouve également chez Pierre de L'Estoile plusieurs vers qui s'amuse à composer des variations animalières à partir des noms prédestinés des financiers Scipion Sardini et Ludovico di Ghiacetti (dit Adjacet)³. Mais l'attaque peut aussi se faire plus profonde quand elle se double d'une charge politique : en ce sens, Gentillet dénonce par exemple les Italiens machiavélistes qui prêche au roi de se comporter comme un renard afin d'attirer les autres bêtes à lui pour ensuite se transformer en lion⁴. Incarnations de la ruse et de la brutalité aveugle, les deux animaux permettent à l'auteur de filer une métaphore animale de la Saint-Barthélemy qui met en lumière la bestialité de certains dirigeants. Enfin, certains auteurs accentuent l'hybridation des conseillers jusqu'à les transformer purement et simplement en monstres. Selon un schéma qui sera repris sous Henri IV, le sonnet final de l'*Anti-Machiavel* appelle de tous ses vœux à l'avènement d'un Hercule gaulois qui serait capable de terrasser les monstres du mythe herculéen, coupant les têtes de l'hydre « ennemi juré de nos loix », enfumant « ce pillard Cacus qui gouverne » ou terrassant « le lyon Nemean », « Diomedé plein de rage », « le sanglier d'Erymanthe » ou le cheval « Busyre⁵ ». Ainsi assimilés au bestiaire mythologique, les conseillers italiens perdent définitivement toute humanité et apparaissent enfin tels qu'ils sont : des êtres vicieux et destructeurs qui cherchent à imposer leur tyrannie en France pour mieux ruiner le royaume.

Au milieu de ce portrait moral monstrueux, dans lequel il resterait encore à décrire les manifestations de la méchanceté⁶ ou les pratiques sexuelles déviantes¹, une attention particulière

¹ I. Gentillet, *Anti-Machiavel*, éd. cit., 3^e partie, chap. 6.

² *Le Reveille-matin*, op. cit., 2nd dialogue.

³ P. de L'Estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, éd. cit., t. I, juillet 1574 :

« Quand ces bougres poltrons en France sont venus,
Ils estoient elancés et maigres comme Sardines,
Mais par leurs gras impôts, ils sont tous devenus
Enflés et bien refaits, aussi gros que Balaines. » (Adjacet donne en effet « adja-χρήτοζ », la baleine).

⁴ I. Gentillet, *Anti-Machiavel*, éd. cit., 2^e partie, chap. 1.

⁵ I. Gentillet, *Anti-Machiavel*, éd. cit., 2^e partie, chap. 1, « Souhait pour la France ».

⁶ Gentillet affirme par exemple que les Italiens « ne font scrupule de rien. Commandez leur de tuer et massacrer, ils tuent et massacrent. Commandez leur de piller et rançonner les bons catholiques, les gens du clergé, ils pillent et rançonnent tout [...] Qui plus est, eux-mêmes mettent en avant les moyens pour faire toutes meschancetez et impietez, comme l'invention de tant de nouveaux impôts sur le pauvre peuple, lequel ils destruisent et font mourir de faim, sans en avoir pitié ny compassion non plus que de bestes brutes ».

est portée à certains conseillers proches de la reine mère qui représenteraient l'incarnation de la méchanceté caractéristique de cette France italienne. C'est notamment le cas d'Albert de Gondi, comte de Retz, dont l'ascension prodigieuse est régulièrement avancée par les pamphlétaires pour prouver la médiocrité du gouvernement italianisé. Ainsi, le *Reveille-matin* se plaît à le décrire comme fils d'un marchand vivant à Lyon qui « venoit de faire freschement Banque route » et d'une femme qui « couroit l'esguillette par tout² ». Ignorant l'origine nobiliaire de la famille florentine des Gondi, l'auteur montre ici son mépris pour la prétendue origine misérable de Retz, celui-ci étant supposément fils d'un banqueroutier étranger et d'une prostituée. Derrière l'invective, il est certain que l'auteur cherche à montrer que le roi n'est plus conseillé par ses conseillers naturels, mais est entouré d'individus médiocres dont l'incompétence et l'avidité s'expliqueraient entre autres par cette extraction obscure. Dans sa généalogie, Pierre de L'Estoile se montre plus rigoureux vis-à-vis de la vérité historique, mais il n'hésite tout de même pas à exprimer sa surprise face à l'enrichissement des frères Gondi « qui au jour du décès du Roi Henri n'avoient pas tous ensemble deux mil livres de revenu et de patrimoine³ ». On le devine alors : encore plus que l'origine de ces individus, c'est surtout leur ascension extraordinaire qui choque l'opinion. En ce sens, les auteurs de notre corpus rapportent parfois la médiocrité des professions qu'exerçaient les Italiens avant leur ascension : Retz, par exemple, n'aurait été qu'un « cleric de commissaire des vivres aux guerres de Metz », voire même un simple « garçon de contoüer chez [le banquier] Bonvisi⁴ ». Qu'importe la vérité, l'essentiel est ailleurs, car l'objectif profond de ces critiques est d'insister sur l'origine modeste de ces individus pour, en jouant sur les contrastes, peindre ensuite une ascension scandaleuse qui aurait privé la noblesse de sa place légitime. Malgré lui, l'auteur du *Tocsain contre les massacreurs* exprime clairement cette intention quand il prétend que la reine mère favorisa « plustost l'estranger que le naturel François, & l'ignoble, que le noble. » Ainsi, le véritable tort des conseillers du roi n'est pas tant leur incompétence que leur élévation qui vient bouleverser l'équilibre traditionnel et dépossède la noblesse de ses prétentions politiques. L'auteur le confesse d'ailleurs immédiatement après en expliquant que tous ces gens de basse condition ont été élevés aux plus hautes charges, « non pour esperance [...] qu'ils deussent entreprendre quelque acte genereux en mémoire de leurs ancestres, dont peut estre on n'avoit jamais ouy parler auparavant », mais simplement pour dissimuler les méfaits de la reine mère⁵. Comment ne pas voir dans cet aveu impuissant de l'aigreur nobiliaire la raison profonde de tous ces mensonges sur l'origine des conseillers du roi ? Pour forcer le trait, les pamphlétaires

De son côté, l'auteur du *Tocsain contre les massacreurs* relaie la rumeur qui, peu avant la Saint-Barthélemy, voulaient que les Italiens enlevassent les enfants de Paris pour prendre leur sang en faveur du duc d'Anjou ou de la reine mère. À l'occasion, il note qu'ils furent « accusez d'estre Marrabets », c'est-à-dire d'être des *marranes*, ce qui permet d'insister sur l'hétérodoxie supposée de ces individus et de dénoncer des pratiques diaboliques qui contrastent avec les valeurs chrétiennes attendues chez les proches du Roi Très-Chrétien.

¹ Les Italiens sont notamment accusés de sodomie (hétérosexuelle ou homosexuelle), ce qui double la dénonciation morale d'une possible condamnation religieuse. Ils apparaissent également comme des individus adultères, même s'ils sont bien souvent les premières victimes de l'adultère de leur épouse, ce qui permet de signifier en creux leur impuissance et de suggérer ainsi leur incompétence politique.

² *Le Reveille-matin*, *op. cit.*, 2nd dialogue.

³ P. de L'Estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, *éd. cit.*, juin 1574.

⁴ *Le Reveille-matin*, *op. cit.*, 2nd dialogue.

⁵ *Le Tocsain contre les massacreurs*, *op. cit.*

n'hésitent d'ailleurs pas à imaginer des relations plus intimes entre ces conseillers et Catherine de Médicis. Si le *Tocsain contre les massacreurs* se complait à rapporter les relations supposées de la reine mère avec le cardinal de Lorraine ou avec Retz, certains auteurs préfèrent eux puiser dans l'histoire pour suggérer que l'ascension des Italiens serait due à une proximité scandaleuse entre la reine douairière et certains conseillers de ses fils. C'est le cas d'Hotman, du *Reveille-matin* ou encore de Gentillet qui reprennent tous l'épisode de la reine Brunehaut, régente étrangère qui avança son amant, un maire du palais lombard, au détriment de ses propres fils. Celui-ci en profita alors pour s'enrichir et ruiner la France en semant notamment la discorde entre le jeune roi et son frère, ce qui n'est pas sans rappeler les événements des années 1572-1573 pour le lecteur contemporain. Fort malicieusement, Gentillet oriente d'ailleurs son lecteur en ce sens en affirmant que cet homme fut finalement tué par les grands du royaume ce qui « deust bien estre remarqué en ce temps, par les Lombards qui gouvernent en France¹ ». Ainsi, on devine mieux la force subversive de cet épisode suggestif qui apparaît fréquemment dans notre corpus. En outre, il faut bien voir que cette accusation féconde est d'autant plus facilement relayée par les pamphlétaires qu'elle rencontre un grand succès dans l'opinion publique qui se plaît à brocarder les mœurs sexuelles de ces dirigeants, à défaut de bien discerner les mécanismes d'ascension et de domination politiques. Cette ignorance des arcanes du pouvoir et le déplacement de la critique dans un registre grivois qui traduit, malgré lui, une stérilité de la critique politique est par exemple sensible dans le dialogue de l'hôtellerie du *Reveille-matin* lorsque les deux interlocuteurs, incapables de trouver une explication rationnelle à l'ascension du comte de Retz, se perdent en conjectures. Si le premier pense que celle-ci est peut-être due à la banqueroute de son père qui a honteusement enrichi la famille, le second conteste le fait et pense plutôt que Retz doit sa position à la reine mère qui « ayant reçu cestuy-là, dont tu parles, entre ses premiers estallons, l'a recognu estre un digne instrument pour illustrer la grandeur de sa race, & la Majesté de ses enfants, pour redresser les ruines de la France, & pour appuyer & soustenir ce povre Royaume, que ceux de Guyse avoyent tant esbranlé ». L'allusion sexuelle est alors évidente et le verbe prend de nouveau une dimension cathartique qui purifie passagèrement la frustration politique, frustration suggérée à la ligne suivante quand un dernier interlocuteur se répand en insultes en dénonçant « ce Landry, ce fils de putain du Peron : la male peste qui le creve avec sa dame Brunehaut² ». Derrière l'outrance du propos, on aperçoit alors la stérilité d'une critique condamnée à l'invective en même temps que l'on remarque l'allusion historique déjà évoquée qui déplace le discours dans une époque ultérieure où pourrait enfin se réaliser la violence physique pour l'instant impossible.

On le voit donc : toutes les accusations, tous les excès sont bons pour décrédibiliser moralement les conseillers du roi et disqualifier leurs pratiques politiques qui ne viseraient qu'à réduire la France « sous une esclave servitude turquesque, et y dresser colonies italiennes³ ». En réaction, les pamphlétaires essaient alors d'imaginer une refonte du politique qui s'appuie en partie sur la restauration d'un ordre ancien et le retour des conseillers naturels du prince.

Loin de se contenter des critiques que nous venons d'étudier, les auteurs de notre corpus répondent également à la dégénérescence du pouvoir par la théorisation d'un programme

¹ I. Gentillet, *Anti-Machiavel*, éd. cit., 1^{ère} partie, chap. 3.

² *Le Reveille-matin*, op. cit., 2nd dialogue.

³ I. Gentillet, *Anti-Machiavel*, éd. cit., 3^e partie, chap. 19.

politique dans lequel ils repensent les principes et l'organisation du gouvernement monarchique. Ces différents programmes ont été déjà largement étudiés par une historiographie récente et il conviendra donc de s'intéresser seulement aux points qui regardent le gouvernement des conseillers.

Tout d'abord, tous les textes étudiés appellent à une réformation du Conseil qui passerait nécessairement par l'éviction des « mauvais » conseillers au profit de la noblesse française, véritable conseillère des rois. Le projet est particulièrement clair chez Innocent Gentillet qui consacre la première partie de son traité au Conseil du Roi : si l'auteur semble tout ignorer de la réalité des structures gouvernementales et des mécanismes de la prise de décision, il est en revanche très sensible au gouvernement par « bon conseil » estimant, à rebours de Machiavel, que le prince doit toujours conformer son opinion à l'avis de son Conseil, car les résolutions prises à plusieurs « sont tousjours mieux digerees ». Pour lui, si un Conseil pervers peut abuser du prince et plonger le royaume dans le malheur, le Conseil peut aussi avoir un rôle positif en fonctionnant comme un rempart contre la tyrannie. En effet, contrairement aux monarchomaques qui le présentent plutôt comme une institution despotique par nature où triompheraient toujours les flatteurs et les courtisans, Gentillet estime de manière originale que son existence se justifie au regard de son objectif initial : à savoir maintenir la « chose publique » en s'opposant, « par raison et equité », à la « souveraine puissance » du monarque¹. Le Conseil apparaît alors comme un garde-fou constitutionnel censé défendre les droits des Français et maintenir la prospérité du royaume. En outre, il est également utile au prince, car il est supposé garantir l'obéissance des sujets en étant à l'origine d'une politique fondée sur la justice et la raison et guidée vers le bien public. Pour ce faire, le Conseil doit toutefois être composé de personnes sages et prudentes dont le choix intéresse Gentillet qui y consacre de longs développements. En effet, après avoir insisté sur la nécessité pour le souverain d'être entouré de bons conseillers, il reconnaît que leur élection est très difficile et propose alors plusieurs principes prétendument tirés de l'histoire nationale pour aider les princes. Tout d'abord, il insiste souvent sur la nécessité de recourir aux princes du sang, qui devraient toujours être du conseil du roi « puis qu'ils ont cest honneur » d'appartenir à la race royale et qu'ils ne peuvent en être exclus sous peine de « grands mescontemens, troubles et partialitez, qui tirent après soy bien souvent guerres civiles, et des maux infinis ». L'allusion au contexte immédiat des années 1574-1576 est ici évidente, mais elle se devine aussi plus subtilement quand l'auteur rappelle la sagesse du Conseil de Charles VI, composé notamment des ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, à propos du gouvernement desquels « ne trouve l'on rien à redire [...] sinon en ce qu'ils estoient un peu attirans à eux la finance ». Comment ne pas voir le contraste saisissant que l'auteur veut suggérer entre cette époque et la sienne où le gouvernement désormais de « mauvais » conseillers de basse extraction ? Outre les princes du sang, Gentillet conseille également au prince de s'appuyer sur les grands seigneurs du royaume qu'il exhorte en contrepartie à s'intéresser davantage à la justice afin de s'opposer à la tyrannie que cherchent à imposer les machiavélistes étrangers. Si l'on aperçoit ici la dimension éminemment nobiliaire du programme malcontent, on constate également une circonspection à l'égard des

¹ Gentillet reprend notamment à son compte la comparaison de Platon qui assimile l'autorité souveraine du prince au mouvement quotidien du soleil, « admirable, rapide, impetueux, espouvantable et violent », et la prudence des conseillers au mouvement annuel du soleil qui « s'oppose à ce mouvement rapide diurnal, non toutesfois directement, mais obliquement, et comme en biaizant [...] et nourrit et entretient tous animaux, qui ne pourroyent autrement durer ».

conseillers plébéiens qui peut surprendre sous la plume de ce modeste robin¹. Il me semble néanmoins possible de l'expliquer en considérant qu'elle témoigne d'une crainte instinctive de la société face à la technicisation croissante du Conseil, cette dernière faisant peser le risque d'une dépossession du politique qui se ferait au détriment des tuteurs naturels du peuple censés le représenter et le protéger.

Au contraire de Gentillet, les monarchomaques se montrent, eux, très circonspects à l'égard du Conseil du Roi qui serait par nature un instrument de la domination tyrannique des princes sur leurs sujets. Dans un passage célèbre, François Hotman s'en prend ainsi au Conseil privé du roi qui « ne pense qu'à servir aux commoditez & avantages d'un homme » et dont les membres, résidant toujours à la cour, « ne scauroyent ne voir, ne bien cognoistre l'estat des provinces, qui sont les plus esloignées² ». La crainte est grande aussi, pour lui, que le Conseil ne se mue en un gouvernement de courtisans dépravés et ambitieux qui se laisseraient « aisément transporter à une convoitise de dominer, & au desir excessif de faire leurs maisons grandes³ ». Face à cette institution suspecte, les monarchomaques préfèrent exalter la perfection des États généraux, véritable « Conseil du Royaume » qui seul pourrait éviter la dérive tyrannique du pouvoir monarchique, car il garantirait une constitution harmonieuse où coexisteraient les principes monarchique, aristocratique et démocratique. En ce sens, ces auteurs mettent en avant les fondements de son autorité qui reposeraient entre autres sur la pluralité des décisionnaires et l'intérêt porté par tous les députés à la chose publique. De plus, la réunion régulière de cette assemblée inciterait à la retenue les proches du souverain, car ceux-ci devraient alors craindre les plaintes faites à cette assemblée. Dans un contexte politique troublé, l'opposition entre un Conseil perverti et des États parés de toutes les vertus permet de renforcer l'appel régulièrement lancé en faveur de leur réunion. Elle suggère aussi la nécessité de dépasser le « gouvernement par conseil », qui aurait été importé d'Italie, afin de revenir aux antiques traditions françaises et d'écarter les pulsions tyranniques d'un régime qui sont apparues lors de la Saint-Barthélemy. En effet, chez les monarchomaques, les États sont certes un rempart contre la toute-puissance du Conseil, mais ils le sont aussi contre la souveraineté du prince. Cette dimension est particulièrement visible dans les traités les plus précoces, lorsque le tyran Charles IX règne encore, pour s'amoinrir ensuite, mais sans jamais vraiment disparaître, à l'avènement d'Henri III. C'est d'ailleurs sur ce point que la différence est sensible avec les auteurs malcontents qui par ailleurs en appellent également à la réunion régulière de ce Sénat, « auquel [les anciens rois] avoyent recours en tous leurs grands affaires, qui estoient de consequence⁴ » : pour ces derniers, si l'autorité des États est importante et excède naturellement celle du Conseil, leur

¹ Pour Gentillet, le roi peut élever les « petits », mais il doit veiller à le faire sans reculer les « grands ». Surtout, les petits doivent, selon lui, « tousjours reconoistre le lieu d'où ils sont, et respecter les grands » et doivent enfin démissionner si « ils voyent que par quelque accident ils sont malvoulus des grands ou du peuple, et que pour bien de paix il est requis d'esteindre l'envie et jalousie qui est contre eux ». On ne peut imaginer une plus grande soumission plébéienne à la nature aristocratique du pouvoir monarchique.

² F. Hotman, *La Gaule françoise, op. cit.*, chap. 10.

³ En conséquence, Hotman constate que « nos ancestres n'ont point empesché nos Roys d'avoir leur conseil privé : mais ils n'ont point voulu aussi que ceux, qui seroyent du corps d'iceluy, s'empeschassent d'autre chose que de manier & gouverner les particuliers affaires du Roy. » (F. Hotman, *La Gaule françoise, op. cit.*, chap. 15).

⁴ I. Gentillet, *Anti-Machiavel, éd. cit.*, 1^{ère} partie, chap. 1.

souveraineté ne peut toutefois outrepasser celle du prince¹. Par-delà cette différence, il importe surtout de constater que le projet des deux corpus se rencontre lorsque ceux-là en appellent à la noblesse française et à la convocation des États généraux pour vaincre la tyrannie des « meschans » conseillers et rétablir la concorde en France. À cet égard, on peut également noter que le premier dialogue du *Reveille-matin* ne se contente pas d'en appeler aux États, mais va jusqu'à déplacer le combat politique dans la sphère eschatologique en évoquant le « conseil eternel de Dieu » qu'il oppose au roi et à son Conseil « qui sont sous la tyrannie de l'Antechrist & ses enfans² ». Ainsi plantée, l'opposition met en lumière l'absence de légitimité politique et religieuse d'un conseil qui s'est rendu coupable de persécutions démoniaques qui lui seront comptés au Jugement dernier. Elle suggère aussi le transfert de l'allégeance des huguenots qui, selon le texte, choisissent de renoncer à leur patrie d'origine pour se tourner vers un universalisme gouverné par le Créateur. L'effacement du Conseil du Roi est alors définitivement acté.

Il reste enfin à s'interroger sur la réception et la matérialisation de ce programme dans la société française pour voir si ces critiques répondent aux sentiments de toute l'opinion publique ou si elles traduisent seulement le ressentiment de la communauté réformée. En effet, si nous avons déjà mentionné plusieurs textes trouvés çà et là chez Pierre de L'Estoile et qui semblent attester de la perméabilité des revendications populaires aux thèmes de la critique polémique, on ne peut écarter l'hypothèse que ceux-là émanent d'une élite cultivée semblable aux auteurs de nos textes. En conséquence, il nous a semblé préférable d'interroger la performativité des critiques étudiées en se penchant sur les cahiers des trois ordres rédigés par les députés des États généraux avant l'ouverture de l'assemblée. Ceux-là sont d'autant plus intéressants qu'ils émanent en partie d'adversaires revendiqués des monarchomaques et des Malcontents : y trouver des thèmes communs indiquerait donc sinon une convergence, du moins la popularité des critiques formulées par nos auteurs. De fait, si l'on met de côté les invectives, on devine bien des similitudes entre ces textes, à l'instar des revendications xénophobes dirigées contre les Italiens qui sont particulièrement sensibles dans les demandes politiques et financières des États. Le clergé demande, par exemple, l'observance de l'ordonnance de 1425 « par laquelle l'antienne coustume de France fut confirmee de n'admettre les estrangers non naiz dedans le royaume à tenir estatz, offices et benefices audict royaume³ ». La noblesse n'est pas non plus en reste et demande que « les gentilzhommes estrangers et non originaires de vostre royaume [...] ne puissent y avoir charges, offices ou estatz, soit de la guerre, gouvernement de provinces, gardes et cappitaineryes des villes et places fortes, conseil privé, embassades, offices de la Couronne et de vostre maison et de tous aultres qui de toute ancienneté ont esté affectez à vostre noblesse⁴ ». Mais c'est surtout dans le domaine financier que les récriminations contre les étrangers se font les

¹ Gentillet, par exemple, est très clair sur ce point pour qui le roi « est par-dessus les loix, lesquelles il peut faire et desfaire, et a puissance sur les corps et biens de ses sujets, sans restriction, purement et simplement ». Selon lui, cette puissance absolue ne peut être limitée que par les lois de Dieu et de la nature ainsi que par les lois fondamentales du royaume

² *Le Reveille-matin*, op. cit., 1^{er} dialogue.

³ BNF, ms. fr. 10870, article 291.

⁴ BNF, ms. fr. 10872, article 42. Par conscience guisarde, les députés précisent aussitôt que ces dispositions ne concernent toutefois pas les « princes catholiques », c'est-à-dire principalement les princes lorrains (il est en effet difficile de savoir si les députés ont également pensé inclure Louis de Gonzague, duc de Nevers et prince étranger venu d'Italie).

plus insistantes : les trois ordres les accusent, en effet, de ruiner le pays que ce soit par les baux à ferme, les prêts ou les banqueroutes frauduleuses et il conviendrait de les en empêcher. Pour ce faire, le clergé comme le Tiers-État demandent explicitement au roi d'interdire aux étrangers le maniement des finances du royaume¹. Encore une fois, les demandes des États généraux rencontrent les critiques de la littérature polémique même s'il faut noter que ces demandes sont récurrentes en temps de crise et correspondent à un repli identitaire qui passe notamment par l'exclusion de la sphère publique d'individus perçus comme subversifs et malintentionnés. Par ailleurs, la ressemblance entre ces textes est aussi sensible quand il s'agit d'appeler à la réunion régulière des États et à la réformation du Conseil. Dans ce domaine, tous s'entendent effectivement pour appeler à une refonte intégrale de l'institution dont les attributions seraient redistribuées, le nombre de membres réduits et où la noblesse retrouverait enfin son rang. De manière peu surprenante, c'est d'ailleurs le cahier de la noblesse qui formule les demandes les plus radicales : outre l'exclusion des étrangers, celui-ci demande en effet de réduire le nombre de conseillers du roi à dix-huit, soit douze conseillers d'épée et six de robe², ce qui consacrerait sa reprise en main sur le gouvernement du royaume. En ce sens, le 12 décembre 1576, la commission des Trente-Six, composée de douze membres de chaque ordre, présente au roi une liste de requêtes dont le troisième article demande expressément que les ordres aient un droit de regard sur la composition du Conseil³. La demande est d'importance et fait l'objet d'un âpre débat, car elle suscite l'opposition des conseillers en place qui prétendent qu'elle ferait du roi le « valet des États ». Le roi se range finalement à l'avis des députés, mais force est de constater qu'en dépit de cet accord le contrôle des États ne voit jamais le jour et que le prince reste finalement le seul responsable dans le choix de ses conseillers⁴. En somme, il faut bien voir que, si la critique des pamphlétaires est en adéquation avec les revendications de l'opinion publique, même catholique, celle-ci n'en reste pas moins inféconde, car elle ne se concrétise jamais en une décision politique qui viendrait mettre un terme à la domination de ces « méchants » conseillers. Alors que Marigny et Semblançay meurent à Montfaucon, alors que Concini un demi-siècle plus tard est assassiné, les conseillers de Charles IX et d'Henri III traversent, eux, toutes les perturbations et continuent d'exercer une influence politique majeure jusqu'au règne d'Henri IV. C'est là le signe d'un échec de la critique pamphlétaire et de la stérilité d'une violence verbale outrancière qui se serait voulue performative, mais qui se consume finalement dans son propre échec.

Dans le contexte troublé de l'après-Saint-Barthélemy, la monarchie est menacée dans ses fondements, car le roi est accusé d'avoir rompu le contrat qui l'unissait à ses sujets en trahissant la foi donnée lors de l'édit de pacification de Saint-Germain. Les auteurs polémiques se lancent alors dans une vaste entreprise de dénonciation d'un pouvoir tyrannique qui s'incarnerait

¹ BNF, ms. fr. 10870, articles 379 et 380 ; ms. fr. 10871, articles 345 et 388.

² BNF, ms. fr. 10872, article 93.

³ Guillaume de Taix, « Journal », dans *Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des États généraux*, éd. Lalourcé et Duval, Paris, Barrois l'aîné, 1789, II, cité par P-A. Mellet, *Les traités monarchomaques*, *op. cit.*

⁴ Par un règlement du 11 août 1578, le roi reprendra toutefois certains articles des États comme la réduction du nombre des conseillers (vingt-cinq membres) et la prédominance accordée à la robe courte au détriment de la robe longue (quinze conseillers d'épée contre seulement dix de robe).

notamment dans les vices des plus proches conseillers du prince. De manière assez peu originale dans un contexte de faiblesse du pouvoir royal, ces individus apparaissent alors comme des boucs-émissaires idéaux et font écran autour du roi en canalisant la critique et en protégeant en partie la sacralité royale. Toutefois, nous avons déjà évoqué le fait que ces critiques n'épargnent pas complètement le prince et particulièrement Charles IX, assimilé dans ces textes à un tyran qui aurait rompu le lien qui l'unissait à ses sujets. Mais par-delà cette critique que nous avons étudiée dans son contexte de production, il importe aussi d'étudier sa permanence dans la littérature et l'historiographie pour savoir si cette image de « méchant » accolée aux conseillers du prince a pu persister et fonctionner comme un schéma explicatif des guerres de religion. Dans ce domaine, nous devons avouer que nos recherches n'ont pas été très fécondes. Dès la fin du XVI^e siècle, le dramaturge anglais Christopher Marlowe rédige *The Massacre at Paris*, tragédie élisabéthaine visant à forcer la main aux dirigeants anglais pour qu'ils s'engagent aux côtés d'Henri IV contre la Ligue. Or, dans cette pièce qui va servir d'inspiration à d'autres œuvres postérieures, l'accent est particulièrement mis sur la méchanceté de Catherine de Médicis, du duc d'Anjou et du clan lorrain. À côté d'eux, nos conseillers d'Italiens (Retz et Gonzague dans la pièce) apparaissent comme des personnages secondaires, simples agents d'exécution chargés par le duc de Guise de massacrer les protestants. Preuve de leur superficialité, ceux-là se laisseraient même aller à la clémence à l'égard du savant Ramée, en échange d'une importante somme d'argent. On le voit, vingt ans plus tard, dans le contexte de la Ligue, la figure des méchants conseillers italiens du roi n'est déjà plus un concept opérant, car l'ennemi est alors ailleurs. Trois siècles plus tard, dans sa trilogie sur les règnes de Charles IX et d'Henri III¹, Alexandre Dumas, qui s'est inspiré de l'historiographie protestante, mais aussi de Marlowe et de son modèle, en vient presque à ignorer complètement les conseillers du roi : s'il s'intéresse longuement aux mignons qu'il contribue à rendre célèbres, il ne mentionne que rarement les Italiens de l'entourage du roi qu'on ne retrouve qu'épisodiquement, par exemple dans une conversion entre Charles IX et Coligny, le premier affirmant que « ces catholiques italiens sont enragés et n'entendent rien qu'à exterminer² ». On le voit alors : plus le temps passe, plus les conseillers, qui avaient suscité de nombreuses critiques chez les contemporains, s'effacent au profit du roi, de la reine mère, de son frère ou des Guise dont on exagère ou minore les responsabilités. Le processus est définitivement acté en 1994 dans le film de Patrice Chéreau (*La Reine Margot*) qui s'appuie explicitement sur la pièce de Marlowe — que Chéreau avait mis en scène à ses débuts — et sur le roman de Dumas : dans celui-ci, le réalisateur a effectivement fait disparaître tous les conseillers du roi au profit des protagonistes évoqués ci-dessus dont les interactions conflictuelles constituent le *leitmotiv* du récit. Cet oubli relatif des arts expliquerait d'ailleurs peut-être l'effacement progressif de cette figure des méchants dans l'historiographie : en effet, s'il est toujours difficile pour l'historien de s'extraire complètement des représentations véhiculées par les sources qu'il manipule, l'affaiblissement ultérieur des passions permet une réflexion plus objective qui contribue à la véridicité du discours historique. Et de fait, les historiens se sont depuis longtemps éloignés des excès de Michelet qui fustigeait les « empoisonneurs italiens » et s'en prenait à Retz, « lâche Italien », « cruel poltron », « misérable » dont la pâleur, la mine basse et courbée et le frissonnement auraient décidé

¹ Alexandre Dumas, *La Reine Margot*, *La Dame de Monsoreau* et *Les Quarante-cinq*.

² De même, dans *La Dame de Monsoreau*, une des rares mentions du comte de Retz indique, presque accidentellement, sa nature diabolique : « tu cuiras pendant l'éternité dans la grande chaudière où cuisent en t'attendant Sardanapale, Nabuchodonosor et le maréchal de Retz ».

Charles IX au massacre¹. En même temps, contrairement aux arts, Michelet avait bien perçu la vigueur du ressentiment réformé à l'encontre des conseillers du roi.

Lucas Lebéricy

Thèse : « Henri IV et le gouvernement du royaume : le Conseil du Roi à la fin du XVI^e siècle », sous la direction de Denis Crouzet et Nicolas Leroux (Université Sorbonne Paris Nord – Paris XIII).

¹ Jules Michelet, *Histoire de France*, t. IX « Guerres de religion », éd. Paul Viollaneix et Paule Petitier, Paris, Editions des Equateurs, 2008, p. 307.